

## Stationnement des professionnels

### Facilitez-vous le centre-ville !

Vous êtes un professionnel, venant effectuer des travaux ou un déménagement à Saint-Brieuc.

- **Vous avez besoin de stationner votre véhicule sur des emplacements (payants ou non) de voirie bien précis.**

Quel que soit le lieu (trottoir, voirie, emplacements délimités ou non), vous devez remplir la demande d'occupation du domaine public.

- **Vous intervenez dans une zone où le stationnement est payant.**

Remplissez le formulaire de demande de titre de stationnement en ligne !

Pour vos itinéraires, consultez la liste des travaux de voirie en cours

## Offres pour les professionnels

Plusieurs offres sont disponibles selon votre statut ou vos besoins :

**Professionnels basés en centre-ville** : solutions réservées aux professionnels de Saint-Brieuc dont le local professionnel est situé dans les rues du centre ville dont le stationnement est payant, en zone bleue, ou inexistant (zone piétonne notamment)

**Professionnels extérieurs** : solutions réservées aux professionnels qui ont besoin pour l'exercice de leurs fonctions, de stationner régulièrement dans les voies soumises au régime du stationnement payant, selon code NAF.

**Forfait pour livraison sur place payante** : solution réservée aux commerces situés dans des rues ne disposant pas d'aire de livraison.

**Interventions en zone Piétonne** : Pour les professionnels et artisans qui doivent intervenir pour des chantiers en zone piétonne.

### Professionnels basés en centre-ville

Je suis professionnel... ou je suis salarié du Centre Ville

Mon local ou mon lieu de travail se situe dans les rues du centre ville dont le stationnement est payant, en zone bleue, inexistant ou en zone piétonne...

### Des tarifs selon mes besoins

#### Le tarif zone Jaune et Rouge\*

1 jour = 6,80 €

1 mois = 75 €

6 mois = 412 €

1 an = 750 €

#### Le tarif Zone Jaune\*

*Attention : limité à 150 (dossiers)*

1 jour = 4,70 €  
1 mois = 42 €  
6 mois = 231 €  
1 an = 420 €

## Comment en bénéficié ?

Pour bénéficier de mon statut, je dois présenter les justificatifs suivants :

**l'extrait KBis** de mon entreprise (l'adresse notée doit concerner le local situé en zone payante)

Si stationnement pour véhicule d'entreprise :

carte grise du/des véhicule(s) au nom de l'entreprise

Si stationnement d'un salarié

carte grise au nom du salarié

attestation de l'employeur justifiant de l'emploi de la personne (avec précision CDI ou de la durée du contrat de travail si CDD)

*Attention : Ces documents seront à fournir tous les 2 ans pour renouveler mon droit ou en cas de changement d'adresse ou de véhicule.*

## Comment m'inscrire ?

Avec Easypark, je peux gérer mon stationnement horaire avec mon smartphone ou souscrire mes abonnements à distance.

### **Je m'inscris pour bénéficier de mon tarif préférentiel professionnel briochin**

Sur internet, je m'inscris sur [saint-brieuc.easypark.net](http://saint-brieuc.easypark.net)

J'enregistre mes justificatifs\* (lire ci-dessus) pour bénéficier du statut de professionnel briochin

Le service stationnement valide mon inscription (dans un délai de 3 jours ouvrés) et je reçois un mail de confirmation.

## Je choisis mon offre de stationnement

### **L'abonnement**

Je retourne sur le site Easypark : [saint-brieuc.easypark.net](http://saint-brieuc.easypark.net), j'active mon moyen de paiement et j'achète mon abonnement directement

Pas besoin de justificatifs ! Pour le contrôle de mon stationnement, ma plaque d'immatriculation suffit.

Les services interrogent la base de donnée à distance et le serveur leur indique en temps réel que mon abonnement est bien réglé.

Je peux changer de véhicule en toute liberté. Si j'ai plusieurs véhicules, je peux les déclarer sur mon compte en enregistrant leur carte grise.

A tout moment, je pourrai basculer mon abonnement sur l'un ou l'autre (dans la limite de 4 véhicules).

Plus de risque d'oubli ! À la fin de ma période d'abonnement, un mail de rappel me sera envoyé automatiquement.

### **- Le tarif horaire**

Je télécharge l'application easypark sur mon smartphone

Avec mon numéro de téléphone, l'application reconnaît mon statut professionnel

Je renseigne un moyen de paiement

Je renseigne le code zone 2204 et je choisis "Tarif horaire pro"

Je tourne la molette pour choisir mon temps de stationnement et c'est parti !

#### **J'adapte mon temps de stationnement en temps réel**

Si je termine plus tôt, je peux interrompre mon stationnement et mon paiement s'adaptera au temps consommé.

Si je suis en retard, une notification me prévient afin que je puisse augmenter mon temps de stationnement à distance depuis mon smartphone.

#### **Je pars l'esprit tranquille, pas besoin de justificatif !**

Pour le contrôle de mon stationnement, ma plaque d'immatriculation suffit.

Les services interrogent la base de donnée à distance et le serveur leur indique en temps réel si mon stationnement est bien réglé.

<https://www.saint-brieuc.bzh/au-quotidien/stationner/stationnement-des-professionnels>

### **Je paie mon stationnement au temps réellement consommé**

Lorsque j'ai terminé, j'arrête mon stationnement sur l'application.

Le tarif sera alors calculé en fonction de mon temps exact de stationnement, uniquement sur les périodes de stationnement payant (de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h).

Sur ces périodes, le prix de mon stationnement est décompté à la minute, au tarif préférentiel professionnel.

### **Le tarif journalier**

je télécharge l'application easypark sur mon smartphone

Avec mon numéro de téléphone et l'immatriculation de mon véhicule, l'application reconnaît mon statut professionnel

Je renseigne un moyen de paiement

Je renseigne le code zone 2204 et je choisis "Forfait journée pro". Mon stationnement sera alors réglé pour la journée et pourra pas être interrompu.

### **Si je n'ai pas de smartphone ou pas d'internet et que mes besoins sont ponctuels.**

Je peux, venir faire mon inscription, puis venir acheter, quand j'en ai besoin, des forfaits journée et les régler directement au bureau d'accueil

### **Professionnels extérieurs**

Je suis un professionnel...

J'ai besoin, pour l'exercice de mes fonctions, de stationner régulièrement dans les voies soumises au régime du stationnement payant.

Le code NAF de mon entreprise fait partie de la liste suivante :

Division 43 – Travaux de construction spécialisés

8122Z – Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel

8790B – Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social

Division 88 – Action sociale sans hébergement : sauf 8810C – Aide par le travail

9700Z – Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique

7711A – Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles léger

### **Plusieurs tarifs selon mes besoins**

Tarifs 2024 : *applicables selon délibération du 13 Novembre 2023.*

le **tarif journalier = 6,80 €**

l'**abonnement mensuel = 32.50 €**

l'**abonnement semestriel = 178 €**

l'**abonnement annuel = 325 €**

### **Comment en bénéficier ?**

Pour bénéficier de mon statut, je dois présenter les justificatifs suivants :

l'extrait KBis de mon entreprise

un document indiquant le code NAF ou APE de mon entreprise

carte grise du/des véhicule(s) au nom de l'entreprise

*Attention : Ces documents seront à fournir **tous les 2 ans** pour renouveler mon droit ou en cas de changement d'adresse ou de véhicule.*

### **Comment m'inscrire ?**

Avec Easypark, je peux gérer mon stationnement horaire avec mon smartphone ou souscrire mes abonnements à distance.

### **Je m'inscris pour bénéficier de mon tarif préférentiel professionnel mobile**

Sur internet, je m'inscris sur [saint-brieuc.easypark.net](http://saint-brieuc.easypark.net)

J'enregistre mes justificatifs\* (lire ci-dessus) pour bénéficier du statut de professionnel mobile

Le service stationnement valide mon inscription (dans un délai de 3 jours ouvrés) et je reçois un mail de confirmation.

## **Je choisis mon offre de stationnement**

### **L'abonnement**

Je retourne sur [saint-brieuc.easypark.net](http://saint-brieuc.easypark.net), j'active mon moyen de paiement et j'achète mon abonnement directement

Pas besoin de justificatifs ! Pour le contrôle de mon stationnement, ma plaque d'immatriculation suffit.

Les services interrogent la base de données à distance et le serveur leur indique en temps réel que mon abonnement est bien réglé.

Je peux changer de véhicule en toute liberté. Si j'ai plusieurs véhicules, je peux les déclarer sur mon compte en enregistrant leur carte grise.

À tout moment, je pourrai basculer mon abonnement sur l'un ou l'autre (dans la limite de 4 véhicules).

Plus de risque d'oubli ! À la fin de ma période d'abonnement, un mail de rappel me sera envoyé automatiquement.

### **- Le tarif horaire**

Je télécharge l'application Easypark sur mon smartphone

Avec mon numéro de téléphone, l'application reconnaît mon statut professionnel

Je renseigne un moyen de paiement

Je renseigne le code zone 2204 et je choisis "Tarif horaire pro"

Je tourne la molette pour choisir mon temps de stationnement et c'est parti !

### **J'adapte mon temps de stationnement en temps réel**

Si je termine plus tôt, je peux interrompre mon stationnement et mon paiement s'adaptera au temps consommé.

Si je suis en retard, une notification me prévient afin que je puisse augmenter mon temps de stationnement à distance depuis mon smartphone.

### **Je pars l'esprit tranquille, pas besoin de justificatif !**

Pour le contrôle de mon stationnement, ma plaque d'immatriculation suffit.

Les services interrogent la base de données à distance et le serveur leur indique en temps réel si mon stationnement est bien réglé.

### **Je paie mon stationnement au temps réellement consommé**

Lorsque j'ai terminé, j'arrête mon stationnement sur l'application.

Le tarif sera alors calculé en fonction de mon temps exact de stationnement, uniquement sur les périodes de stationnement payant (de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h).

Sur ces périodes, le prix de mon stationnement est décompté à la minute, au tarif préférentiel professionnel.

### **Le tarif journalier**

je télécharge l'application easypark sur mon smartphone

Avec mon numéro de téléphone et l'immatriculation de mon véhicule, l'application reconnaît mon statut professionnel

Je renseigne un moyen de paiement

Je renseigne le code zone 2204 et je choisis "Forfait journée pro". Mon stationnement sera alors réglé pour la journée et pourra pas être interrompu.

### **Si je n'ai pas de smartphone ou pas d'internet et que mes besoins sont ponctuels.**

<https://www.saint-brieuc.bzh/au-quotidien/stationner/stationnement-des-professionnels>

Je peux, venir faire mon inscription, puis venir acheter, quand j'en ai besoin, des forfaits "journée" et les régler directement au bureau d'accueil.

### **Forfait pour livraison sur place payante**

### **Forfait pour livraison sur place payante**

Je suis un professionnel briochin...

Mon local se situe dans une rue du centre ville dont le stationnement est payant mais qui ne bénéficie pas d'aire de livraison...

### **Liste des rues concernées**

Rue Jules Ferry  
Boulevard Carnot  
Rue Jean Métairie  
Boulevard Clémenceau entre la rue Voltaire et le Bd Charner  
Rue St Vincent de Paul  
Rue de Gouet  
Rue des 3 frères Le Goff  
rue Pohel

Sont également concernés, les commerçants de la rue Quinquaine et Fardel pour un stationnement place au Lin.

La Ville propose dispositif pour me faciliter la vie, le disque de livraison.

### **Tarifs et conditions**

Ce disque m'autorise un **stationnement limité à 20 minutes par usage** au plus proche de mon commerce.

**Forfait annuel = 20,00 €\***

Cette offre est **limitée à 1 par commerce**, et soumise à la signature et au respect d'une charte de bonne utilisation.

### **Liste des pièces à fournir**

Pour justifier de mon droit, je dois fournir les justificatifs suivants :

l'extrait kBis de mon entreprise  
carte grise du/des véhicule(s) au nom de l'entreprise

### **Comment obtenir mon disque ?**

Auprès du service Stationnement, en envoyant mes justificatifs par mail, par courrier ou en me rendant directement au bureau d'accueil.

**\*Tarif 2023** - applicable selon délibération du 14 Novembre 2022

*Attention : Ces documents seront à fournir tous les **2 ans** pour renouveler mon droit ou en cas de changement d'adresse ou de véhicule.*

### **Interventions en Zone Piétonne**

### **Interventions en Zone Piétonne**

La Ville de Saint-Brieuc valorise son hypercentre par un plateau piétonnier.

Pour permettre à chacun de profiter de cette zone apaisée, tout en permettant aux commerces d'y développer leur activité, l'accès des véhicules y est réglementé.

### **Horaires et conditions d'accès**

Des horaires de livraison, me permettent d'entrer sur le plateau piéton pour une intervention rapide, la dépose ou la récupération de mon matériel

Pendant ces horaires, je me présente devant la borne d'entrée, je prends un ticket (à apposer bien visible derrière mon pare-brise) qui m'autorise à rester en zone piétonne pendant 20mn.

**Du Lundi au Vendredi**

de 5h50 à 10h, de 13h30 à 14h30 ou de 19h à 24h

**Le Samedi**

de 5h50 à 8h30 ou de 19h à 24h

**Le Dimanche**

de 8h à 14h ou de 19h à 24h

**Pour mon intervention, en priorité...**

**En priorité, j'utilise les horaires de livraison qui m'autorisent un accès pour 20mn à la zone piétonne.**

Pour le reste de la journée, je peux stationner à proximité sur une place de stationnement payant, au tarif professionnel **1 jour = 6.80 €\***:

via l'application EasyPark pour les professionnels briochins ou les professionnels mobiles  
en demandant un titre de stationnement sur Voirie au service stationnement, par mail, téléphone ou en me rendant au bureau d'accueil.

Je peux aussi stationner dans un parking municipal 30 minutes gratuites (sauf le parking Octave Brilleaud gratuit 2 heures et le parking longue durée Carnot Gare-Sud qui ne propose pas de gratuité).

**Pour mon chantier, je demande un arrêté**

Tous les chantiers en zone piétonne nécessitant une emprise de la voie publique doivent prioritairement faire l'objet d'une demande d'arrêté.

*Attention : Pour les chantiers en zone piétonne, l'arrêté municipal est obligatoire.*

Arrêté obligatoire, sauf exception pour les chantiers nécessitant le stationnement d'un véhicule à proximité ou sur la zone de chantier

Arrêté obligatoire pour les chantiers nécessitant une installation d'échafaudage, benne, palissade...

Arrêté obligatoire pour les chantiers nécessitant l'accès d'un véhicule de + de 12 tonnes

**Pour demander un arrêté, je remplis le formulaire en ligne.**

Attention, la demande d'arrêté doit être faite **au moins 5 jours ouvrés avant le début du chantier**.

Pour plus d'informations, contact service de la Gestion du Domaine Public 02 96 62 54 42 / 56 61 .

**Pour mes chantiers urgents : titre de stationnement**

Mon chantier est urgent, ne nécessite pas d'installation d'échafaudage ni de véhicule de + de 12 tonnes et n'a pas pu être planifié dans les 5 jours qui le précédent...

J'ai absolument besoin de stationner mon véhicule, dans la zone piétonne, à proximité de mon chantier..

Je peux **exceptionnellement**, demander un titre de stationnement en zone piétonne au service Stationnement.

Ce titre sera **non renouvelable**, délivré pour une **durée maximum de 3 jours** et pour **1 seul véhicule**.

**1 jour = 21,00€\***

*\*Tarifs 2024 : applicables selon délibération du 13 Novembre 2023*

Remplissez le formulaire de demande de titre de stationnement en ligne !



ADMINISTRATION

**Service stationnement**

Parking de Gouédic (niveau -1)  
Rue de Gouédic  
22000 Saint-Brieuc

Du lundi au vendredi :  
8h - 12h / 13h30 - 17h

02 96 62 56 43

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)



**HÔTEL DE VILLE**

Place du Gén. de Gaulle CS 72365  
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1  
02 96 62 54 00  
Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h  
Sam : 9h-12h (formalités adm.)